



TransAqua

COMMISSION
DES EAUX USÉES
DU GRAND MONCTON

GREATER MONCTON
WASTEWATER
COMMISSION

RAPPORT ANNUEL | 2014



TABLES DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION.....	3
1.1. Mission et vision.....	3
1.2 Historique 1983-2012.....	3
1.3 La Commission aujourd'hui : De 2012 à maintenant	4
2. RAPPORT DU PRÉSIDENT	5
3. RAPPORT DU SECRÉTAIRE.....	7
4. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	8
4.1 Aperçu sur 2014	8
4.2 Mise à jour du plan stratégique 2015-2018.....	10
4.3 Actifs existants et état.....	10
4.3.1 Réseau collecteur d'égouts	10
4.3.2 Station de pompage principale	10
4.3.3 Installation de traitement des eaux usées (ITEU).....	11
4.3.4 Installation de compostage.....	11
4.4 Traitement des eaux usées	11
4.4.1 Lignes directrices de la Commission	12
4.4.2 Autorisation transitoire	12
4.5 Compostage	13
4.5.1 Accréditation du BNQ pour le compost.....	14
4.5.2 Certification de l'AQC	14
4.6 Ressources humaines.....	15
4.7 Information du public.....	16
4.8 Programme de travaux d'immobilisation	16
4.8.1 Exigences réglementaires.....	16
4.8.1.2 Traitement des eaux usées.....	16
4.8.1.3 Réseau collecteur	17
4.8.2 Projets d'immobilisations en 2014.....	17
4.8.2.1 Traitement biologique avancé.....	17
4.8.2.2 Débordements d'égouts unitaires (DEU)	17
4.8.2.3 Installation de compostage	18
4.8.3. Automatisation de l'usine	18
4.9 Durabilité énergétique	18
5. RAPPORTS DES COMITÉS	19
5.1 Comité sur les ressources humaines.....	19
5.2 Comité sur les finances et la gouvernance	19
5.3 Comité de direction.....	20
5.4 Comité technique.....	20
6. RAPPORT DU TRÉSORIER.....	21
7. MEMBRES DE LA COMMISSION.....	22
8. ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS POUR 2014.....	23

1. INTRODUCTION



1.1 Mission et vision

MISSION

Collecter et traiter les eaux usées de manière fiable, rentable et respectueuse de l'environnement.

VISION

Être un intendant remarquable de l'environnement, soutenant la planification régionale, le développement économique et la qualité de vie des villes de Dieppe, Moncton et Riverview.

Priorités stratégiques de la CEUGM

Minimiser les effets négatifs des opérations de la CEUGM sur l'environnement

Devenir un **VÉRITABLE** intendant de l'environnement

Vision et plan commun avec les partenaires municipaux et communautaires

Devenir un **VÉRITABLE** partenaire communautaire

Fiabilité et durabilité à long terme de l'infrastructure de la CEUGM

Devenir un **VÉRITABLE** chef de file dans la gestion du risque

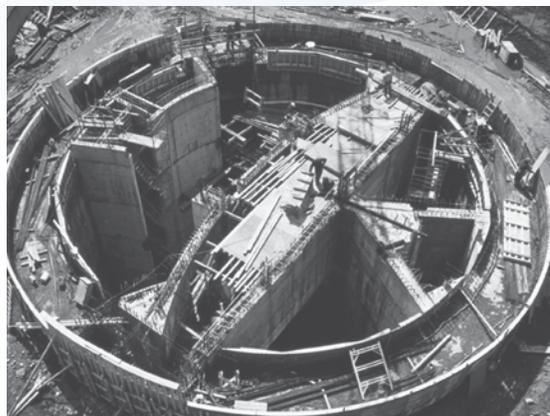
Viabilité financière et rentabilité à long terme

Devenir un **VÉRITABLE** protecteur des ressources financières

1.2 Historique 1983-2012

La Commission d'épuration des eaux usées du Grand Moncton (CÉEUGM) a été créée par décret en 1983 selon un modèle établi dans un rapport d'expertise par Boyd A. Touchie Engineering Ltd et par Anderson Associates Limited, après consultation des trois municipalités et du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

La CÉEUGM a ensuite été chargée de mettre en œuvre un plan directeur conformément aux indications de l'étude. Entre 1983 et 1995, la CÉEUGM a supervisé la construction d'un réseau de 31 km d'égouts de collecte recevant plus de 80 émissaires d'eaux usées non traitées, la construction d'un poste de pompage majeur et de huit postes de pompage secondaires, la mise en œuvre d'un système de traitement primaire évolué et la mise en œuvre d'un Programme de gestion des biosolides à long terme et durable comportant un nouveau système de compostage innovateur.



Station de pompage principale à Riverview en construction vers 1993.

1.3 La Commission aujourd'hui : De 2012 à maintenant

En 2012, afin d'améliorer sa transparence et ses activités ainsi que de renforcer son obligation redditionnelle, la Commission a modifié en profondeur la structure de son conseil d'administration et de sa gestion. Ces changements ont abouti à d'importantes améliorations qui profiteront à la Commission, à ses actionnaires et aux contribuables pour les années à venir.

Suite à ces changements, la Commission d'épuration des eaux usées du Grand Moncton a été rebaptisée en 2014 pour devenir la Commission des eaux usées du Grand Moncton (CEUGM), avec pour nouveau nom commercial, TransAqua. Ces deux initiatives s'inscrivaient dans une stratégie de marque visant à améliorer et à moderniser le travail de communication de la Commission auprès du public, son image ainsi que son positionnement.

Après 30 ans, la Commission souhaitait s'éloigner de ce qui entre dans les canalisations, soit des eaux usées, pour se concentrer plutôt sur les résultats de son travail, c'est-à-dire sur des eaux usées hautement traitées qui seront de bien meilleure qualité une fois le processus de traitement secondaire en place d'ici 2020. La dénomination légale, c'est-à-dire Commission des eaux usées du Grand Moncton, demeure, mais au quotidien nous utiliserons TransAqua. Ce nouveau nom convient aussi bien en français qu'en anglais; il est plus facile à retenir et véhicule mieux ce que nous faisons, c'est-à-dire transformer (« trans ») des eaux usées (« aqua ») pour les remettre dans la nature, à savoir la rivière Petitcodiac.

Également, en 2012, le Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées (RESAEU-2012) a été adopté en vertu de la Loi sur les pêches. Ce règlement définit les exigences de conformité relatives aux effluents des installations

de traitement des eaux usées et exige que la CÉEUGM réponde à ces nouvelles exigences d'ici 2020. TransAqua examine actuellement diverses options quant à la façon de procéder.

Il va sans dire que ces améliorations seront au cœur des activités de TransAqua au cours des prochaines années. Nous prenons très au sérieux nos responsabilités d'intendant de l'environnement et sommes engagés à faire partie de la solution. Un certain nombre d'initiatives ont été prévues en 2014 et avant 2014 :

- projet pilote de récupération de la chaleur dégagée par les eaux usées afin de réduire les coûts énergétiques;
- améliorer l'installation de compostage en vue d'accroître la capacité de traitement des biosolides dont les quantités devraient augmenter suite aux travaux de modernisation;
- grâce aux travaux de modernisation qui seront effectués d'ici 2020, retirer 97 % des matières solides des effluents rejetés dans la rivière Petitcodiac, et réduire la concentration des bactéries par la désinfection aux UV. Actuellement, 75 % de matières solides sont enlevées. D'ici 2020, le traitement amélioré des effluents rejetés dans la rivière Petitcodiac permettra d'obtenir une eau de qualité récréative.

La Commission s'est avérée être un modèle efficace pour ses trois communautés membres et a démontré sa capacité de collaboration et son efficacité. Ses actifs sont bien gérés, bien entretenus et libres de toute dette. Les équipes chargées de l'administration, des opérations et de l'entretien continuent à répondre aux attentes établies et visent à anticiper les besoins futurs dans l'intérêt des actionnaires, des contribuables et de l'environnement.



Photo aérienne des installations de traitement des eaux usées de TransAqua, à Riverview.

2. RAPPORT DU PRÉSIDENT

En 2012, j'ai indiqué que c'était une année de changements pour la Commission d'épuration des eaux usées du Grand Moncton. En 2013, j'ai dit que c'était une année de consolidation et de mise en œuvre. L'année 2014 a de nouveau été une année de changements, mais pas de même nature que par le passé.

En effet, nous avons tout d'abord changé de nom. La première phase a consisté à moderniser le nom de l'entreprise pour mettre l'accent sur le traitement des eaux usées plutôt que sur le réseau d'égouts. Nous sommes donc devenus la Commission des eaux usées du Grand Moncton (CEUGM).

L'étape suivante visait le produit final, c'est-à-dire de l'eau propre. Nous avons donc choisi un nouveau nom commercial : TransAqua. Cette dénomination permet de mettre l'accent sur notre principal objectif : transformer les eaux usées en eau propre, ou, comme nous aimons à le dire, transformer les eaux usées pour les retourner à la nature.



Le terme « **Trans** » met l'accent sur le procédé de transformation; et le terme « **Aqua** » sur l'eau.



Notre nouveau nom commercial est également bilingue, beaucoup plus court et plus facile à retenir.

Nous avons également créé un nouveau site Web, www.transaqua.ca. Nous vous invitons à le découvrir et à prendre connaissance de son contenu.

Voici les autres projets mis en œuvre en 2014 :

- La Commission poursuit son travail afin de pouvoir se conformer au Règlement fédéral sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées d'ici l'échéance de 2020.
- L'élaboration du procédé de traitement primaire proposé, c'est-à-dire le processus d'élimination biologique des nutriments (EBN), se poursuit. De nombreux tests en eau froide ont été menés en 2014, aboutissant à la confirmation de la fiabilité du procédé. L'usine pilote a été modifiée afin de pouvoir renforcer le plus possible la robustesse de son fonctionnement à basse température. Le travail de préconception est terminé; les coûts estimatifs de l'installation sont d'environ 80 millions de dollars.
- En ce qui concerne le financement du projet d'élimination biologique des nutriments (EBN), la Commission s'est associée au ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick ainsi qu'à ses partenaires municipaux, c'est-à-dire Moncton, Dieppe et Riverview. Le but de la Commission est d'avoir recours au mode de financement conjoint le plus économique possible, en faisant appel à la participation des gouvernements provincial et fédéral, de manière à créer un système durable pour les contribuables et les partenaires municipaux.

Le mode de financement préféré serait d'avoir recours au volet Grandes infrastructures du Fonds Chantiers Canada pour la phase de traitement secondaire du projet. Les gouvernements provincial et fédéral financeraient donc 67 % du montant nécessaire, soit 80 millions de dollars.

Afin d'atteindre cet objectif et de respecter en même temps l'échéance fixée pour la conformité réglementaire, il serait aussi possible d'entreprendre le projet en question et les travaux de modernisation des installations dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP). La Commission a donc soumis son projet dans le cadre de la sixième ronde du programme PPP et en est déjà à l'étape suivante. La Commission a également commencé la préparation d'une analyse de rentabilisation qui sera soumise au conseil d'administration de PPP Canada pour évaluation. Le projet proposé dans le cadre de cette option de financement serait d'environ 120 millions de dollars, puisqu'il comprendrait un certain nombre d'éléments supplémentaires.

- En guise d'initiative environnementale, la Commission a mis sur pied un deuxième projet pilote visant l'extraction de la chaleur des eaux usées rejetées dans la rivière Petitcodiac.
- La Commission a de plus procédé à la mise en place du système de comptabilité Sage 300 ainsi qu'à la mise à jour de son système de technologie de l'information et du système SCADA (Supervisory Control and Data Acquisition – système d'acquisition et de contrôle des données).

- En 2014, les effectifs sont restés relativement constants. Une personne a pris sa retraite. Notre directeur général, Bernard LeBlanc, a démissionné en fin d'année pour occuper un autre poste; il sera remplacé en 2015. En outre, les non-cadres se sont syndiqués.
- L'année s'est terminée dans les limites du budget fixé et avec un excédent de 6,3 millions qui viendra s'ajouter aux réserves de capital de 27 millions de dollars, lesquelles seront consacrées au programme d'immobilisations.
- L'étude menée en 2013 pour préparer la Commission aux 30 prochaines années (rapport Gabbey) contient des recommandations sur notre structure juridique, gouvernance, transparence et son organisation. Cette étude aborde également l'évolution du système de collecte de la CÉEUGM, les objectifs prévus en matière de traitement des eaux usées, et formule des recommandations quant à une répartition des coûts entre toutes les parties prenantes. Nous avons donné suite à la plupart de ces recommandations en 2014, en les mettant en œuvre ou en élaborant des plans de mise en œuvre.
- Les efforts visant à améliorer la communication avec l'ensemble des parties prenantes (gouvernements provincial et fédéral, administrations municipales, médias, contribuables, public, organisations environnementales, fournisseurs, etc.) se poursuivent. Les procès-verbaux des réunions ont été publiés sur notre site Web, et ce dernier a d'ailleurs été mis à niveau. Un plan de communication contenant des recommandations sur l'image de marque a été mis en œuvre.
- La construction du nouveau centre de compostage a été menée à bien; ce centre est désormais opérationnel. Également, la construction d'une nouvelle aire de compostage est en cours afin de pouvoir répondre à l'augmentation de la demande en la matière.

- Deux politiques ont été élaborées et mises en place, la première sur les acquisitions et la cession d'immobilisations corporelles, et la deuxième sur la gestion des documents et de l'information.

Voici ce que nous prévoyons pour 2015 :

- Projets de construction d'immobilisations de 3 millions de dollars réduits afin de pouvoir donner suite à la décision relative au PPP et au Fonds Chantiers Canada.
- Ajout de fonds supplémentaires aux réserves de capital afin de pouvoir faire face aux exigences financières d'ici 2020.
- Hausses annuelles des tarifs ne devant pas être supérieures à l'inflation.

Je remercie spécialement les parties prenantes – la ville de Dieppe, la ville de Moncton et la ville de Riverview – ainsi que les commissaires et le personnel, qui m'ont aidé, ainsi que la Commission, à améliorer de façon considérable l'usine et son exploitation en 2014.

J'adresse des remerciements particuliers aux anciens commissaires, Brian Hicks et Daniel Bourgeois, qui ont quitté la Commission en 2014; ainsi qu'à l'ancien directeur général, Bernard LeBlanc, qui a intégré de nouvelles fonctions en fin d'année.

Respectueusement soumis,

Winston Pearce, ing.
Président



Installation de compostage

3. RAPPORT DU SECRÉTAIRE

TransAqua – Commission des eaux usées du Grand Moncton – a une fois de plus connu en 2014 une année pleine d'activités.

Les exigences en matière d'effluents du Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME), auxquelles nous devons nous conformer d'ici 2020, ont été au cœur de nos efforts. Ces exigences ainsi que la planification stratégique nécessaire à la mise en place de services efficaces au cours des 30 prochaines années continuent à dominer le travail de la Commission.

Tout au long de l'année, les commissaires ont rencontré des représentants de tous les paliers de gouvernement dans le but de déterminer le mode de financement possible des principaux travaux de modernisation, lequel financement d'ailleurs est nécessaire aux nouvelles exigences en matière de traitement.

Grâce à la nomination d'un directeur général ainsi que d'un directeur des finances et de l'administration en 2013, la Commission a pu davantage se concentrer sur les aspects opérationnels de l'organisation. Au cours de l'année 2014, des contacts plus étroits ont été établis avec les parties prenantes municipales (Moncton, Dieppe, Riverview), et nous avons fait des progrès quant à l'efficacité de notre travail de collaboration.

Deux changements importants survenus à la fin de l'année ont entraîné de nouveaux défis pour l'organisation. Premièrement, le directeur général, Bernard LeBlanc, a démissionné; et deuxièmement, le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) est devenu l'agent négociateur des employés de la Commission. Le travail de préparation lié aux négociations a commencé et se poursuivra. En ce qui concerne Bernard LeBlanc, les membres de la Commission n'ont pas hésité à le remercier pour sa contribution et lui ont souhaité un plein succès pour l'avenir.

Les membres de la Commission tiennent des réunions tous les mois, et les procès-verbaux sont publiés en ligne pour le grand public. Les membres du comité de direction se réunissent chaque mois, et les autres comités, en fonction des besoins. Les comités de la Commission sont : comité de direction, comité des finances, comité des ressources humaines.

Les prochaines années seront cruciales. Nous allons en effet poursuivre notre travail pour remplir notre mandat, c'est-à-dire servir les trois collectivités avec efficacité; ainsi qu'élaborer des plans afin de pouvoir répondre aux nouvelles exigences réglementaires. Nous avons la ferme intention de remplir notre mission, c'est-à-dire « traiter les eaux usées de manière fiable, rentable et respectueuse de l'environnement ».

Respectueusement soumis,

Clarence Sweetland
Secrétaire

4. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

4.1 Aperçu sur 2014

Cette année, nous avons consolidé le travail ainsi que les changements organisationnels effectués en 2013. Avec la mission et la vision de la Commission à l'esprit, l'équipe de gestion s'est concentrée sur les quatre objectifs du plan stratégique de cinq ans, et surtout sur la mise à niveau de nos installations afin de pouvoir respecter les règlements fédéraux adoptés en 2012 sur les effluents. À cette fin, le personnel technique a beaucoup travaillé avec la firme de génie-conseil CBCL Limited pour mener à bien le travail de conception préliminaire d'une usine d'élimination des nutriments biologiques afin de pouvoir mettre à niveau l'infrastructure actuelle et remplir ainsi ses obligations légales. Il était prévu que ce travail se termine en janvier 2015.

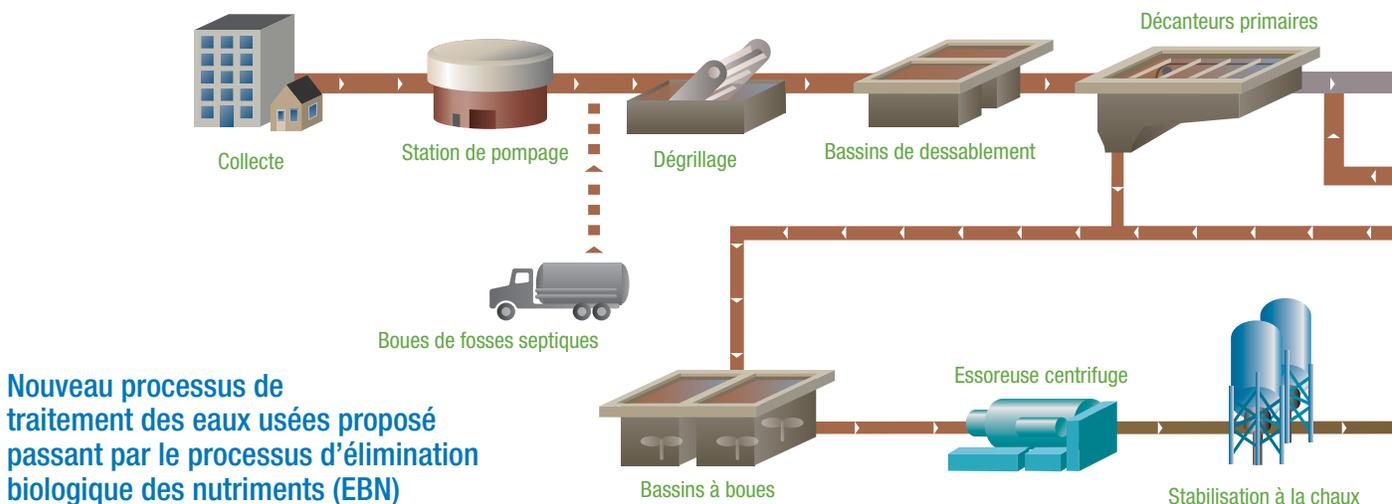
Suite à une consultation communautaire ciblée, la Commission a décidé de changer son image de marque, en commençant par l'adoption d'une nouvelle dénomination, c'est-à-dire la Commission des eaux usées du Grand Moncton. La deuxième étape a été le lancement de la nouvelle marque commerciale de la Commission, c'est-à-dire TransAqua. Ce nouveau nom, qui est bilingue, met l'accent sur ce qui est au cœur des activités de la Commission : transformer les eaux usées pour les retourner à la nature.

Afin de pouvoir procéder aux travaux de mise à niveau dans les délais exigés, c'est-à-dire d'ici 2020, une grande partie du travail que nous avons faite en 2014 a été consacrée à l'obtention de fonds pour ce chantier, dont le coût s'élève actuellement à 80 millions de dollars. Nous avons présenté les besoins et les options de financement aux représentants du ministère de l'Environnement et des gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick ainsi qu'aux trois conseils municipaux locaux.

TransAqua a continué à travailler en étroite collaboration avec ces trois conseils par le biais du comité technique, et a rencontré le personnel chargé des finances ainsi que la direction de ces conseils pour le budget 2015. La Commission est reconnaissante du temps et du travail que ces personnes ont consacrés.

L'équipe de direction et son personnel de soutien ont poursuivi le travail de qualité pour lequel la Commission est réputée. Les projets suivants ont été achevés en 2014, conformément aux objectifs du plan stratégique à long terme de TransAqua :

- Adoption d'une nouvelle dénomination sociale, c'est-à-dire la Commission des eaux usées du Grand Moncton, pour permettre au grand public et aux parties prenantes de mieux comprendre le travail central de la Commission.
- Mise en place d'un nouveau système de comptabilité, appelé Sage, et du matériel de serveur nécessaire.
- Achèvement du garage à l'installation de compostage de la promenade Delong.
- Suite à une demande de propositions, achat d'un nouvel équipement de terrassement pour le centre de compostage, représentant un important investissement.
- Organisation de journées portes ouvertes, à la fois dans le centre de la promenade Delong et celui de Riverview, pour présenter le garage et le nouvel aménagement du centre de compostage, ainsi que pour obtenir l'avis du public sur la conception préliminaire du projet de mise à niveau obligatoire de l'installation de traitement des eaux usées, à Riverview.
- Lancement de la nouvelle marque de TransAqua, c'est-à-dire du nouveau nom commercial de la Commission des eaux usées du Grand Moncton.



- Réalisation d'une demande de propositions pour le renouvellement du site Web, suite à laquelle un contrat a été attribué.
- Lancement du nouveau site Web de TransAqua – www.transaqua.ca.
- Modernisation de l'infrastructure des communications internes et externes.
- Achèvement de la première étape d'une troisième plateforme de compostage aux installations de la promenade Delong.
- Commencement du travail d'analyse de rentabilisation du mode de financement dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP), c'est-à-dire l'un des trois modes de financement que la Commission envisage.
- Attribution d'un contrat de plusieurs années pour les services de vérification financière.

Après les importants changements mis en œuvre en 2013, 2014 a été une année relativement stable pour les ressources humaines. Les nouveaux membres de l'équipe qui ont commencé le travail en 2013 se sont concentrés sur les tenants et les aboutissants de l'organisation; ils ont rapidement acquis toutes les informations nécessaires. Cole Belliveau a pris une retraite bien méritée après vingt années de service.

Fin 2014, Bernard LeBlanc a quitté son poste de directeur général après avoir dirigé d'importants projets de changements et mis en place la structure de TransAqua pour les prochaines années; M. LeBlanc occupe de nouvelles fonctions dans la région du

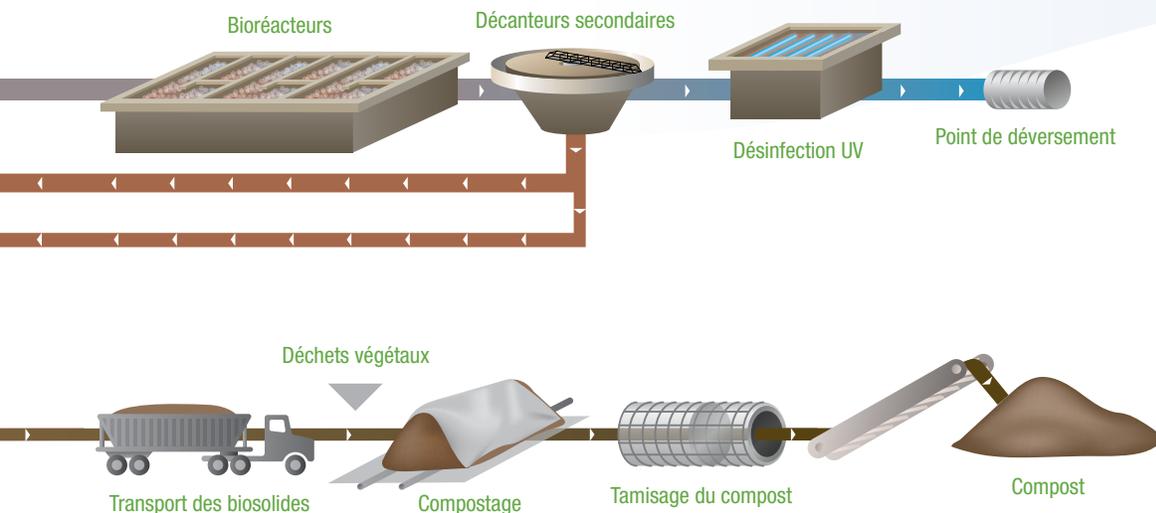
Grand Moncton. Il a joué un rôle essentiel dans la mise en œuvre de nombreux changements structurels et opérationnels au sein de l'organisation. Michael Asplet, directeur des finances et de l'administration, est actuellement directeur général par intérim.

En 2014, les commissaires Brian Hicks et Daniel Bourgeois, qui représentaient la ville de Moncton, ont quitté la Commission. Je tiens à les remercier pour leur engagement envers la Commission et ses objectifs. Winston Pearce et George Somers occupent désormais les sièges des deux commissaires sortants. David Muir, directeur des services municipaux de la ville de Riverview, qui a récemment pris sa retraite, a remplacé Winston Pearce comme deuxième membre de la Commission pour Riverview. (M. Pearce ne pouvait plus représenter Riverview puisqu'il s'est installé à Moncton.)

TransAqua tient à remercier tous les citoyens qui se sont intéressés de très près à la Commission et à ses activités, en participant aux journées portes ouvertes ou en lui apportant leur soutien pendant la recherche de financement auprès du gouvernement pour la mise à niveau des installations d'ici 2020 en fonction des nouvelles exigences réglementaires fédérales en matière de traitement des eaux usées.

Respectueusement soumis,

Michael Asplet, CA
Directeur général par intérim
Directeur des finances et de l'administration



4.2 Mise à jour du plan stratégique 2015-2018

Une des premières étapes du travail de préparation de la Commission des eaux usées du Grand Moncton pour l'avenir a consisté à supprimer le terme épuration de sa dénomination afin de mettre l'accent sur le traitement des eaux usées plutôt que sur les égouts. La réticence, de la part de la collectivité, de parler d'épuration, a été le principal moteur de ce changement, compte tenu surtout du besoin actuel de la Commission de mobiliser tous les niveaux des collectivités locales en ce qui concerne les mises à niveau proposées et leur mode de financement.

La deuxième étape a consisté à créer un nom commercial, c'est-à-dire TransAqua, afin de mettre l'accent sur la transformation des eaux usées pour qu'elle soit d'une qualité suffisante à des fins récréatives. Le nom TransAqua, qui se comprend aussi bien en français qu'en anglais, se compose du terme « Trans » pour exprimer la notion de transformation, et du terme « Aqua » pour eau. Ce nom est en outre beaucoup plus court que « Commission des eaux usées du Grand Moncton », surtout pour le nouveau site Web, www.transaqua.ca.

L'énoncé de vision et de mission de TransAqua, qui a été récemment élaboré, permet de guider la Commission et son personnel pour l'ensemble des activités ainsi que pour l'avenir.

Conformément aux priorités stratégiques quinquennales, TransAqua a achevé la conception préliminaire du projet de mise à niveau de ses installations de traitement des eaux usées pour permettre divers scénarios de financement. TransAqua a poursuivi son travail de collaboration avec les trois municipalités locales grâce notamment au comité technique ainsi qu'en faisant des présentations aux conseils pendant le processus budgétaire 2015.

Les mesures visant à promouvoir et à faire progresser la fiabilité et la durabilité de TransAqua ont donné lieu à des examens des plans de préparation et de gestion des urgences, ainsi que des discussions avec les trois conseils municipaux sur le partage des coûts des grands projets. La question des débordements d'égouts unitaires (DEU) et les conséquences de ces débordements sur certaines parties des trois villes soulignent la nécessité de ces efforts. En 2014, TransAqua a commencé à mettre sur pied un projet d'élaboration d'une stratégie en la matière avec l'attribution d'un contrat à une firme d'ingénierie locale; cette stratégie devrait être présentée en 2015. À l'interne, TransAqua a mené à bien des projets pour améliorer les rapports financiers ainsi que mettre à niveau l'infrastructure de communication et informatique.

4.3 Actifs existants et état

L'infrastructure de TransAqua comprend actuellement huit postes de pompage à distance, 31 km de collecteurs principaux et de tunnels, un poste de pompage principal et une installation de traitement des eaux usées (ITEU) situés à Riverview (Outhouse Point), ainsi qu'une installation de compostage située à Moncton, sur une propriété de 140 hectares.

4.3.1 Réseau collecteur d'égouts

Les 31 km de collecteurs principaux et de tunnels s'étendent de la chaussée, autour du carrefour giratoire, jusqu'au chemin Dover, au nord de la rivière Petitcodiac. Du côté de Riverview, le réseau s'étend de la chaussée au ruisseau Mill. L'ouvrage maître du réseau collecteur est le tunnel de 1 100 m aménagé sous le lit de la rivière entre le parc Bore et le poste de pompage principal. Il possède un diamètre de 1,6 m et se trouve à 22 m sous la surface du sol.

4.3.2 Station de pompage principale

Le poste de pompage principal, situé sur les lieux de l'installation de Outhouse Point (la propriété avait été initialement accordée à un certain Robert Outhouse), est le cœur du réseau collecteur, là où toutes les canalisations se rejoignent, pompant continuellement en direction de l'installation de traitement des eaux usées (ITEU). La structure cylindrique descend à 30 m sous le niveau du sol et culmine à 9 m au-dessus du niveau du sol. C'est comme si on avait enterré un bâtiment de 10 étages.



4.3.3 Installation de traitement des eaux usées (ITEU)

Le bâtiment de prétraitement abrite l'équipement de dégrillage, les chambres de dessablage, l'équipement de dessablage, les stocks d'agents chimiques et l'équipement d'alimentation. Trois bassins de décantation de 39 m de diamètre sont utilisés pour le traitement chimique primaire amélioré. Le bâtiment d'assèchement abrite des centrifugeuses d'assèchement, des transporteurs à vis, des silos de chaux et de l'équipement polymère, le tout servant

à transformer les sous-produits (boues) extraits des eaux usées en une matière première importante pour l'installation de compostage, c'est-à-dire des biosolides.

L'ITEU actuelle, qui a été mise en service en 1994, possède une capacité de 115 000 m³ par jour, ce qui correspond à 25 millions de gallons par jour. Elle a été conçue pour permettre l'exécution d'un traitement biologique dans l'avenir.

4.3.4 Installation de compostage

Le procédé de compostage utilisé par la Commission combine l'aération par le bas et un système de couverture. La clé du processus de compostage réside dans les proportions du mélange de biosolides et de déchets forestiers, qui comprend principalement de l'écorce et des déchets de bois. Les agents gonflants fournissent une source de carbone et sont essentiels pour assurer une bonne porosité, ce qui favorise la libre circulation de l'air et permet d'obtenir un processus aérobie complet et uniforme.

L'installation actuelle peut traiter 10 000 tonnes de biosolides mélangés à 10 000 tonnes de déchets de bois, représentant en tout 20 000 tonnes de compost par an.

L'agrandissement en cours permettra d'augmenter la capacité de 5 000 tonnes de biosolides et de 5 000 tonnes de déchets de bois, répondant ainsi à l'augmentation prévue liée au traitement biologique et permettant de se préparer à la croissance future.

La transformation du compost se fait sur une plateforme asphaltée adjacente. La conception assure la retenue totale de l'écoulement dû aux précipitations et à la fonte des neiges et du lixiviat généré par le processus de compostage.

L'installation produit du compost de type AA, conformément à la norme CAN/BNQ 0413-200/2005 du BNQ (Bureau de normalisation du Québec) (version 2005).

4.4 Traitement des eaux usées

En 2014, l'ITEU a traité plus de 27,3 millions de m³ d'eaux usées, ce qui correspond à une moyenne de 74 865 m³ par jour. Avec un tel débit, il serait possible de remplir en une seule journée trente (30) piscines olympiques.

Des solides inorganiques comme des particules de sable et de gravier sont retirés lors du traitement préliminaire par l'entremise du dégrillage et du dessablage. Ces solides sont ensuite transportés jusqu'à l'installation de gestion des déchets de la Commission des services régionaux 7 pour être éliminés.

Le procédé de traitement primaire amélioré actuel est conçu pour éliminer les matières solides en suspension et, dans une certaine mesure, la demande biochimique en oxygène. En 2014, le taux d'élimination des matières solides en suspension était de 74,7 %. La demande biochimique en oxygène (DBO) permet de mesurer la matière organique biodégradable que le procédé actuel permet d'éliminer en partie (environ 48,9 %). Les travaux de modernisation du procédé de traitement biologique qui sont prévus permettraient d'accroître le taux d'élimination à plus de 95 %.

Environ 3 158 m³ de boues recueillies dans les collectivités rurales de la région du Grand Moncton (dans un rayon de 50 km) ont aussi été traitées à l'ITEU.

Le traitement primaire induit utilise des coagulants chimiques pour augmenter la capture des solides décantables. Les boues sont asséchées dans une centrifugeuse pour en augmenter la siccité. On y ajoute ensuite de la chaux pour produire des biosolides stabilisés à la chaux. En 2014, 10 358 tonnes de biosolides contenant en moyenne 28,4 % de matières solides ont été transportées de l'ITEU vers l'installation de compostage.

Consommation d'agents chimiques en 2014 :

- Coagulant pour traitement primaire : 46 830 tonnes
- Flocculant pour traitement primaire : 0,382 tonne
- Polymères de déshydratation (environ) : 8 533 tonnes
- Hydroxyde de calcium pour le traitement des biosolides : 151 185 tonnes

Consommation d'électricité totale de l'usine de traitement des eaux usées de TransAqua en 2014 : 5557 mégawattheures, soit une moyenne de 15 225 kilowatttheures par jour.

4.4.1 Lignes directrices de la Commission

En 2014, TransAqua a mis à jour ses lignes directrices pour les égouts sanitaires et unitaires afin de mieux refléter les lignes directrices et recommandations du Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME). Ces lignes directrices ont été communiquées aux municipalités partenaires et aux clients de TransAqua pour indiquer les produits pouvant et ne pouvant pas être transportés et traités dans son usine de traitement des eaux usées de Riverview. Ces lignes directrices viennent s'ajouter aux règlements municipaux relatifs à l'utilisation des égouts et aux rejets dans le réseau collecteur de TransAqua; elles visent de plus l'application de ces règlements.

Avec l'aide du personnel de TransAqua et en collaboration avec les responsables techniques de ses partenaires municipaux, ces lignes directrices ont été mises à jour afin de mieux refléter les approches actuelles et les bonnes pratiques recommandées. Ces lignes directrices cependant évolueront au fil du temps ou seront mises à jour en fonction des avancées scientifiques et technologiques, de la modernisation des procédés de traitement ou des exigences réglementaires.

4.4.2 Autorisation transitoire

Selon le Règlement fédéral sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées qui a été adopté en 2012, les effluents des installations de traitement des eaux usées ne doivent pas être à létalité aiguë et doivent satisfaire aux conditions suivantes au point de rejet final :

- la demande biochimique en oxygène moyenne de la partie carbonée ne doit pas dépasser 25 mg/L;
- la concentration moyenne des matières solides en suspension totale dans l'effluent ne doit pas dépasser 25 mg/L;
- la concentration moyenne du chlore résiduel total dans l'effluent ne doit pas dépasser 0,02 mg/L;
- la concentration maximale d'ammoniac non ionisé dans l'effluent doit être inférieure à 1,25 mg/L, exprimée sous forme d'azote (N), à $15\text{ °C} \pm 1\text{ °C}$.

Actuellement, l'usine de traitement des eaux usées de TransAqua ne répond pas à ces normes.

La Commission a donc fait une demande d'autorisation en mai 2014 afin de pouvoir poursuivre ses activités pendant la mise à niveau de son procédé de traitement secondaire. Le ministère provincial de l'Environnement et des Gouvernements locaux (MEGL) a accordé cette autorisation à TransAqua en novembre 2014, laquelle fixe les limites suivantes :

- la demande biochimique en oxygène moyenne de la partie carbonée ne doit pas dépasser 130 mg/L;
- la concentration moyenne des matières solides en suspension totale dans l'effluent ne doit pas dépasser 96 mg/L;
- la concentration maximale d'ammoniac non ionisé dans l'effluent doit être inférieure à 1,25 mg/L, exprimée sous forme d'azote (N), à $15\text{ °C} \pm 1\text{ °C}$.

La Commission est donc autorisée à rejeter ses effluents dans la rivière Petitcodiac jusqu'à l'échéance de 2020 en fonction de ces limites; ou avant, si les travaux de mise à niveau sont terminés.

4.5 Compostage

Les sous-produits du traitement des eaux usées, que l'on appelle biosolides, sont un ingrédient clé de l'installation de compostage de TransAqua.

Le traitement des boues à l'ITEU exige un conditionnement avec de la chaux liquide, un assèchement à haute vitesse, puis l'ajout de chaux solide.

À leur arrivée à l'installation de compostage, les biosolides sont mélangés à des déchets végétaux composés d'écorce (provenant de scieries), de sous-produits de la foresterie réduits en poudre, de copeaux de bois et d'autres déchets végétaux.

En 2014, 10 855 tonnes (soit 12 061 m³) de biosolides traités ont été transformés en compost, tout comme 24 122 m³ de déchets végétaux. Le mélange initial a produit 41 andains d'une longueur de 50 m sur la plateforme de compostage. Les andains passent au moins huit semaines sur la plateforme avec aération active, période pendant laquelle ils sont retournés trois fois. Pendant les phases initiales, les andains sont recouverts d'une couverture perméable à l'air et peuvent atteindre une température de 70 °C. Ils sont ensuite placés en lots sur la plateforme de compostage, où ils sont conditionnés et où on laisse le processus de compostage suivre son cours plus lentement pendant que le compost refroidit. Ce procédé nécessite une année complète. Le compost produit en 2014 pourra donc être utilisé en 2015.

En 2014, le traitement et l'utilisation des produits ont compris l'inspection des tas (lots) de 2013 destinés à être utilisés par le grand public, les paysagistes et les municipalités locales.

Le public a pu venir chercher du compost gratuitement dans les bennes libre-service. Le produit a été vendu aux paysagistes et fourni aux municipalités locales pour qu'elles s'en servent dans le cadre de leurs activités horticoles.



Sommaire de l'utilisation :

Produit de 2013 (utilisable en 2014) ...	environ 10 000 m³
Bennes libre-service pour le public	5 000 m³
Paysagistes	200 m³
Ville de Moncton	69 m³
Ville de Dieppe	33 m³
Ville de Riverview	43 m³
Projets communautaires	30 m³
Compost pour essais par des entrepreneurs	750 m³
Usages divers par TransAqua	500 m³



Pour donner une représentation visuelle des choses, ces volumes tiendraient dans un train d'une longueur de trois kilomètres, et ce, tous les ans. On s'attend à ce que le volume de compost produit continue d'augmenter.

Le produit utilisé en 2014 comprenait les lots 2013-1 à 2013-13, qui ont tous été soumis à des essais de vérification de la qualité. Les lots 2013-11, 2013-12 et 2013-13 n'ont pas encore été utilisés et seront donc offerts début 2015.

4.5.1 Accréditation du BNQ pour le compost

Les activités de l'installation de compostage de TransAqua ont été mises sur pied de sorte à être conformes aux normes du BNQ (Bureau de normalisation du Québec).



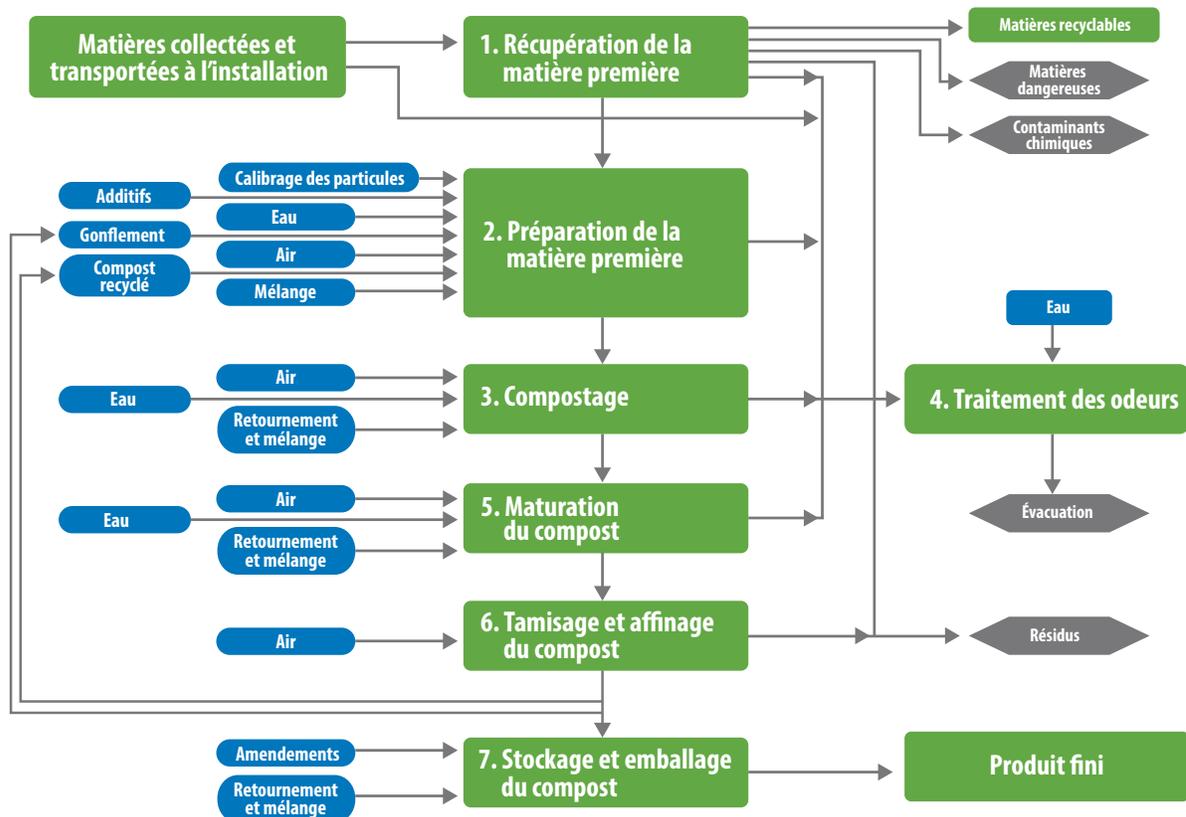
Le BNQ est une organisation d'élaboration de normes relevant du Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ). Le BNQ, qui a été créé en 1961, fait partie des quatre organisations d'élaboration de normes reconnues par le Conseil canadien des normes. Il est donc membre du Système national de normes du Canada.

En 2009, la Commission a obtenu l'accréditation du BNQ pour son compost de catégorie « A ». Cette accréditation relève de la norme CAN/BNQ 0413-200/2005. La catégorie de produit est passée à « AA » en 2011.

4.5.2 Certification de l'AQC

TransAqua est membre du Conseil canadien du compost (CCC) ainsi que du Programme d'assurance de la qualité du compost (PAQC). Ce conseil organise des ateliers régionaux et une conférence annuelle. Les exploitants de TransAqua ont obtenu la certification d'exploitant d'installation de compostage de Niveau 1.

Processus de compostage des biosolides



4.6 Ressources humaines



De gauche à droite : Burtis Hayes, Cory Babineau (à l'arrière), Shawn Hackett, Marc Hebert, Michael Asplet, Lawton Hicks, Ralph Green, Candace Jonah (à l'avant), Peter Brown (à l'arrière), Stella Richard (à l'arrière), Patricia Casas, Jordan Welsh.

TransAqua possède actuellement 14 employés et accueille en général pendant l'été trois étudiants universitaires de la région. Le réseau collecteur, les postes de pompage, l'ITEU et l'installation de compostage étaient sous la supervision du directeur général, Bernard LeBlanc, ing, qui a quitté la Commission fin 2014.

Le directeur général est appuyé par une équipe de gestion et d'administration, les exploitants de l'ITEU, le personnel responsable de l'entretien des installations mécaniques et électriques, ainsi que par un technicien de laboratoire et des opérateurs de machinerie lourde à l'installation de compostage.

Outre le directeur général, l'équipe de direction se compose du directeur des finances et de l'administration (maintenant responsable de toutes les activités financières internes), du directeur des services techniques (responsable de la mise en œuvre des programmes d'immobilisations et des activités d'ingénierie), du directeur de l'installation de compostage et de l'entretien (qui surveille les activités de compostage ainsi que les besoins généraux liés à l'entretien), ainsi que du directeur des systèmes liquides, poste récemment créé, qui a intégré l'équipe de direction en 2014 et qui a été promu.



Conrad Allain et Gordon Buck (absents lors de la photo de groupe).

4.7 Information du public

TransAqua joue un rôle de premier plan pour sensibiliser le public à l'importance du traitement des eaux usées et de la protection de l'environnement en général.

Des visites techniques sont régulièrement organisées pour les écoles, les collèges techniques, les universités et d'autres groupes. TransAqua a actualisé son site Web en 2014 – www.transaqua.ca – afin de promouvoir sa stratégie de communication et informer les collectivités locales sur ses activités et objectifs pour l'avenir ainsi sur les progrès du projet de mise à niveau de son usine de traitement et les demandes de financement auprès du gouvernement.

La Commission a organisé un événement le 3 octobre pour présenter aux parties prenantes sa nouvelle marque, qui vise à mieux refléter sa mission et ses priorités.



Deux journées portes ouvertes ont eu lieu les 24 et 25 octobre à l'installation de compostage de Moncton et à l'ITEU de Riverview, respectivement. Il s'agissait d'une excellente occasion d'informer le grand public sur les activités de TransAqua ainsi que la conformité aux nouveaux règlements fédéraux et les améliorations que ces derniers vont entraîner. Quelque 250 personnes étaient présentes, et plus de 200 ont visité les installations. Les journées portes ouvertes ont de plus permis de proposer un salon de l'environnement, auquel ont participé des groupes environnementaux et de conservation de la nature.



4.8 Programme de travaux d'immobilisation

4.8.1 Exigences réglementaires

4.8.1.2 Traitement des eaux usées

Le gouvernement fédéral a adopté en juillet 2012 le Règlement fédéral sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées (RESAEU-2012) en vertu de la Loi sur les pêches afin d'harmoniser les exigences en matière de réglementation et de déclaration au niveau national. Ce règlement découle de la stratégie pancanadienne sur la gestion des rejets

d'eaux usées municipales du Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME).

L'usine devra donc être mise à niveau pour y installer un système de traitement biologique et se conformer ainsi aux nouvelles exigences en matière d'effluents. Ce projet doit être mis en œuvre d'ici 2020.

4.8.1.3 Réseau collecteur

Les nouveaux règlements exigent également que la Commission élabore un plan de gestion des débordements d'égouts unitaires (DEU) afin d'apporter une solution aux débordements qu'entraînent les épisodes pluvieux dans les endroits où se trouvent encore des égouts unitaires. Ce plan vise l'augmentation des taux de récupération et la fourniture d'un niveau adéquat de traitement. Des installations DEU ont été identifiées à des endroits stratégiques des systèmes.

Outre les projets liés à la réglementation, la stratégie à long terme prévoit d'améliorer le transport des eaux usées afin de créer un système de collecte efficace.

Les principaux projets comprennent un second franchissement de la rivière et une nouvelle station pour l'avenue Virginia, à Dieppe.

Compte tenu de la croissance rapide de la ville de Dieppe, la Commission augmentera la capacité de transport du réseau en construisant une station de pompage aux chemins Melanson et Bourque et un grand collecteur le long du ruisseau Babineau. La stratégie à long terme prévoit également de rediriger les eaux usées provenant de l'extrémité nord de Moncton vers la station de pompage de l'avenue Virginia. La planification de ce projet en est à ses premiers stades.

4.8.2 Projets d'immobilisations en 2014

4.8.2.1 Traitement biologique avancé

L'installation de traitement des eaux usées (ITEU) a initialement été construite en fonction d'un processus de traitement biologique avancé. La Commission a commencé des évaluations détaillées en 2010 afin de déterminer le meilleur moyen de répondre aux nouvelles limites réglementaires.

Suite au rapport intitulé « Advanced Biological Treatment Process Selection », déposé par Conestoga Rovers & Associates en avril 2010, la Commission a procédé à des essais pilotes très poussés.

Les données de ces essais ont permis d'effectuer des simulations de procédé par ordinateur et de rédiger un rapport intitulé « Design Basis and Preliminary Conceptual Design Report – BNR Secondary Wastewater Treatment Facility », déposé par Conestoga-Rovers & Associates en octobre 2013.

Fin 2013, une demande de proposition (DP) a été publiée pour compléter la préconception du projet de mise à niveau de l'usine ainsi que fournir des services de conception détaillée.

Le contrat a été attribué à CBCL Limited au début de 2014 pour la conception préliminaire seulement ainsi que la détermination du coût. Cette première phase permettra à la Commission de déterminer l'étendue des travaux de mise à niveau, de déterminer les meilleures options d'achat ainsi que de faciliter les demandes de financement. La version préliminaire du rapport a été reçue fin septembre et le rapport a été achevé début 2015.

La Commission a commencé une analyse de rentabilisation afin de pouvoir déterminer le mode de financement de cette initiative. La décision devrait être prise au cours de l'été 2015.

4.8.2.2 Débordements d'égouts unitaires (DEU)

Une demande de proposition (DP) a été publiée en mai 2014 relativement aux modèles conceptuels des principales installations DEU à des endroits stratégiques. Ce projet permettra également d'améliorer la redondance et la protection contre les inondations à la station de pompage principale en remplaçant deux des grandes pompes par des pompes submersibles types et en installant une seconde conduite de refoulement.

Le contrat d'ingénierie a été attribué à R.V. Anderson Associates Limited en octobre 2014; les travaux devraient être achevés en mars 2015. Ce projet servira de base à la stratégie DEU liée au Règlement fédéral sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées (RESAEU-2012).



4.8.2.3 Installation de compostage

Un nouveau centre comprenant des installations pour le personnel ainsi que des zones pour l'équipement et l'entretien a ouvert en 2014.

L'actuelle installation, qui produit du compost de catégorie « AA », possède une capacité de traitement de 20 000 tonnes par an (10 000 tonnes de biosolides et de 10 000 tonnes d'amendements). Le procédé consiste à mélanger, à parts égales (50/50) de l'écorce de bois et des déchets végétaux avec des biosolides. Il s'agit d'un procédé aérobique complet par aération par le bas.

En vue du procédé de traitement biologique avancé, qui permettra d'accroître le volume des biosolides devant être traités, la Commission a commencé la construction d'une troisième plateforme de compostage à l'automne 2013, qui s'est achevée au printemps 2014. Cette plateforme portera la capacité de traitement total à près de 30 000 tonnes par an (soit près de 15 000 tonnes de biosolides).

La plateforme se compose des éléments suivants : sol d'assise, dalle en béton armé, tranchées d'aération, système de drainage, système de récupération de chaleur à eau glycolée, retenues pour bêche et tuyauterie souterraine.

En 2014, la Commission a achevé l'enceinte, la plateforme, le système de récupération de chaleur, les souffleuses d'air et les systèmes de ventilation, ainsi que le système électrique et de commande. Les travaux du système de drainage et du système de pompage d'eau de rinçage ont de plus débuté.

Les projets entrepris en 2014 ont fait l'objet de plusieurs demandes de devis. Une grande partie du travail a été achevée avant la fin de 2014.

Les travaux se poursuivront au printemps 2015, et la mise en service aura lieu d'ici l'été.



4.8.3. Automatisation de l'usine

La Commission a lancé en 2014 un programme de modernisation de son système d'acquisition et de contrôles des données (Supervisory Control and Data Acquisition - SCADA). Ce programme vise la mise à niveau des postes de travail et des logiciels pour permettre une transition en douceur vers le matériel de commande de nouvelle génération qui sera progressivement mis en place avec les travaux d'agrandissement.

4.9 Durabilité énergétique

En 2014, TransAqua a lancé un projet pilote dans le cadre de ses objectifs en matière d'efficacité et de durabilité, visant à récupérer la chaleur des eaux usées dans les clarificateurs de l'usine. Fonctionnant sur le principe d'un système géothermique résidentiel, le système en question permettra de produire de l'énergie sous forme de chaleur, qui sera redirigée vers l'intérieur de l'usine en hiver afin d'obtenir une température de fonctionnement raisonnable. Ce projet devrait permettre à TransAqua d'économiser chaque année 125 000 \$ en coûts énergétiques.



5. RAPPORTS DES COMITÉS

5.1 Comité sur les ressources humaines

Un certain nombre de changements importants se sont produits en 2014, le plus important ayant été la démission de Bernard LeBlanc comme directeur général. Les commissaires regrettent le départ de M. LeBlanc, mais lui ont exprimé leur reconnaissance pour ses nombreuses contributions pendant une période de transition importante. Ils félicitent M. LeBlanc pour son nouveau poste et lui souhaitent un plein succès au sein de l'équipe de l'Aéroport international du Grand Moncton.

Les commissaires ont été heureux que le directeur des finances et de l'administration, Mike Asplet, accepte de remplir le poste de directeur général par intérim en attendant d'engager une personne de façon permanente.

Autre développement important en 2014 : les employés seront désormais représentés par le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP). Les négociations, qui ont déjà commencé, aboutiront à une convention collective.

Un certain nombre de changements ont également eu lieu chez les représentants municipaux de la Commission, à savoir la nomination de George Somers par la Ville de Moncton et de David Muir par la Ville de Riverview. Étant donné que Winston Pearce a changé de lieu de résidence en quittant Riverview pour s'installer à Moncton, il représentera désormais la Ville de Moncton. Les

mandats des commissaires nommés par la ville de Moncton, c'est-à-dire Brian Hicks et Daniel Bourgeois, ont pris fin en 2014. Les autres commissaires restent en place.

En 2014, Michael Asplet, directeur général intérimaire et directeur des finances et de l'administration, a réussi l'examen de réciprocité de l'Institut des comptables agréés du Nouveau-Brunswick et obtenu son agrément; il est alors devenu comptable professionnel agréé (CPA) suite à la fusion des organisations comptables du Canada. Également, deux employés, Ralph Green et Patricia Casas, ont atteint le niveau 1 de la certification d'exploitant d'installation de traitement des eaux usées. En 2014, les commissaires ont félicité Cole Belliveau pour ses vingt années de service, Marc Hebert pour dix années de service, ainsi que Patricia Casas pour cinq années de service.

Respectueusement soumis,

George Somers

Président

5.2 Comité sur les finances et la gouvernance

L'année 2014 a été une année de changement. Suite à une demande de propositions, la Commission a retenu PricewaterhouseCoopers (PwC) comme vérificateur externe. Un contrat de trois ans a été signé, pour un coût fixe, avec une option de renouvellement pour deux années supplémentaires. Le comité et l'équipe de gestion se sont réunis à plusieurs reprises pour discuter de ce changement.

L'arrivée de Mike Asplet au poste de directeur des finances et de l'administration de la Commission a permis de grandement améliorer nos capacités de gestion en rapatriant à l'interne un certain nombre de tâches qui étaient jusqu'alors externalisées. Les commissaires peuvent donc maintenant obtenir rapidement des informations plus précises. Grâce au poste permanent de directeur des finances et de l'administration et de la mise en œuvre du logiciel de comptabilité Sage 300, les commissaires peuvent obtenir des résultats financiers chaque mois ainsi qu'être régulièrement tenus au courant des aspects financiers et des calendriers de chaque projet. Ces changements permettent donc un meilleur processus de prises de décisions.

Les employés et commissaires de TransAqua sont responsables, devant les citoyens, de veiller à ce que les fonds publics soient dépensés de manière à obtenir la meilleure rentabilité possible. Dans cet esprit, une politique d'achat a été mise en place, qui

comprend les bons de commande en trois étapes et le respect de la Loi sur les achats publics et le Règlement 94-157 du Nouveau-Brunswick, ainsi que la Loi sur les contrats de construction de la Couronne. Des limites d'achat et d'autorisation font partie des postes budgétaires préapprouvés et les dépenses non budgétisées. Cette politique comprend également un processus d'appel d'offres et des exigences de publication.

Une politique de gestion des documents a également été mise en œuvre en 2014, pour le classement et la conservation des documents.

Bien que le comité fasse un excellent travail quant au placement de l'excédent de la Commission, avec plus de 500 000 dollars en revenus d'intérêt, il a été jugé prudent de mettre en place une politique de placement. Cette politique vise à préserver le capital tout en effectuant des placements dans certaines institutions financières ainsi qu'à créer une réserve pour éventualités. Le vérificateur général du Nouveau-Brunswick a également recommandé une telle politique.

Respectueusement soumis,

Chanel Michaud

Président

5.3 Comité de direction

Le Comité de direction se compose du président, du secrétaire, du trésorier et du directeur général (ex officio). Ses membres se réunissent une semaine avant la réunion mensuelle de la Commission. Le but de cette réunion est de fixer l'ordre du jour de la réunion mensuelle.

Des réunions ont également eu lieu avec les vérificateurs nouvellement nommés de PricewaterhouseCoopers (PwC) pour traiter les sujets suivants : mise en œuvre de systèmes de rapports financiers mensuels, examen des états financiers annuels, discussion des recommandations des vérificateurs.

Respectueusement soumis,

Winston Pearce, ing.
Président

5.4 Comité technique

Le Comité technique a été créé pour améliorer la communication entre la Commission et les trois municipalités au niveau du personnel technique/de génie. Il a au départ été créé en tant que comité de la Commission, mais suite aux recommandations d'un tiers, la responsabilité de ce comité a été transférée au personnel technique.

Les membres du Comité sont : Jack MacDonald, ing., ville de Moncton; Jacques LeBlanc, ing., ville de Dieppe; Michel Ouellette, ing., ville de Riverview; Conrad Allain, ing., CEUGM; le comité était présidé par Bernard LeBlanc, ing., ancien directeur général de la CEUGM, jusqu'à son départ en décembre 2014. Le président de la Commission, Winston Pearce, ing., a également participé aux travaux du comité en tant qu'observateur.

Le comité se réunit une fois par mois, mais il arrive que les réunions soient plus fréquentes ou plus espacées dans le temps, en fonction des besoins liés au traitement des enjeux d'intérêt mutuel. En 2014, le comité a traité les dossiers suivants :

- mises à niveau nécessaires conformément au règlement fédéral sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées (RESAEU);
- stratégie liée aux débordements des égouts unitaires (DEU);
- présentation et mise en œuvre du projet de loi 56 de la province du Nouveau-Brunswick, mise à jour de la Loi sur l'assainissement de l'environnement;
- grand collecteur du ruisseau Babineau, à Dieppe; conduite de refoulement du chemin Bourque et station de pompage des chemins Bourque et Melanson;
- ponceau du ruisseau Jonathan de la ville de Moncton;
- second franchissement de la rivière Petitcodiac et poste de pompage de l'avenue Virginia;

- acheminement des eaux usées des trois collectivités/ CEUGM – étude sur la création et la propriété des actifs (étude sur la politique relative à l'égout collecteur) - avec l'intervention ainsi que la participation de la CEUGM au partage des coûts des projets avec les municipalités;
- budget d'immobilisations 2014 de la CEUGM, plan d'immobilisations sur 5 et 20 ans;
- élaboration de lignes directrices pour le réseau séparatif et le réseau unitaire afin d'être intégrées aux règlements municipaux;
- participation au comité d'examen de l'évaluation d'impact environnemental du ministère de l'Environnement et des gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick, relativement à l'importation et à l'élimination des eaux de reflux.

En juin 2014, l'étude du comité technique, intitulée « Wastewater Conveyance Asset Development and Ownership Study » a été achevée, fournissant des recommandations finales à la Commission relativement à sa compétence et à sa participation à des projets de partage des coûts liés aux stratégies à long terme des trois collectivités et de la CEUGM. Les réunions du Comité se sont révélées efficaces pour discuter des diverses questions, échanger des informations ainsi que traiter les questions d'intérêt commun, tout en s'assurant de mettre l'accent sur la planification à long terme et les prises de décision.

Respectueusement soumis,

Conrad Allain, ing.
Président

6. RAPPORT DU TRÉSORIER

En 2014, la Commission a dégagé un excédent très important, soit 6,3 millions de dollars, pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2014. Le budget prévoyait un excédent de 5,6 millions de dollars; il s'agit donc d'une augmentation de 718 000 dollars.

Ces résultats proviennent à la fois d'une augmentation des revenus et du contrôle des dépenses. Les postes budgétaires favorables ont été les revenus d'intérêts avec plus de 92 000 \$, ainsi que le transport de vidanges, à 111 000 \$.

Les charges d'usine et d'exploitation sont de 513 000 \$ de moins que ce qui était prévu, grâce principalement aux salaires et aux avantages sociaux, au génie-conseil, à l'entretien, à la gouvernance et aux frais de bureau.

Un ajustement préalable de 676 000 \$ a dû être appliqué aux résultats de 2013, ce qui a eu une incidence sur les actifs non financiers pour 2014. Cette correction hors trésorerie découle d'une mauvaise classification de certains actifs et du fait que l'amortissement n'a pas été calculé pendant l'année de l'achat.

La situation financière de TransAqua reste excellente, et celle-ci ne possède aucune dette à long terme et dispose d'une solide base financière. Nous possédons des placements garantis de 23 millions de dollars, dont une réserve pour éventualités de 5 millions de dollars. Nous possédons en outre plus de 9 millions de dollars dans nos comptes d'exploitation, portant un intérêt quotidien très favorable payé mensuellement.

Une partie importante de ces fonds sera investie dans des projets majeurs, dont la mise à niveau de notre infrastructure.

Respectueusement soumis,

Chanel Michaud
Trésorier



7. COMMISSION MEMBERS



JULIE THÉRIAULT

*Représentant
Dieppe*

Mandat se terminant en septembre 2016

- Membre de la Commission

CLARENCE SWEETLAND

*Représentant
Riverview*

Mandat se terminant en juillet 2015

- Secrétaire
- Membre du Comité de direction

DAVID MUIR

*Représentant
Riverview*

Mandat se terminant en octobre 2017

- Membre de la Commission

GEORGE SOMERS

*Représentant
Moncton*

Mandat se terminant en octobre 2016

- Président du Comité sur les ressources humaines

CHANEL MICHAUD

*Représentant
Dieppe*

Mandat se terminant en septembre 2015

- Trésorier
- Président du Comité sur les finances et la gouvernance
- Membre du Comité de direction

WINSTON PEARCE

*Représentant
Moncton*

Mandat se terminant en octobre 2016

- Président de la Commission
- Membre du Comité de direction

8. RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

COMMISSION DES EAUX USÉES DU GRAND MONCTON

(ANCIENNEMENT APPELÉE COMMISSION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU GRAND MONCTON)

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2014

INDEX

PAGE

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	24
ÉTATS FINANCIERS :	
État de la situation financière	26
État des résultats et de l'excédent accumulé	27
État des variations de l'actif financier net	28
État des flux de trésorerie	29
Notes afférentes aux états financiers	30
Tableau des exigences de déclaration réglementaires	36

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'intention du président et des membres de la Commission des eaux usées du Grand Moncton (*anciennement appelée Commission d'épuration des eaux usées du Grand Moncton*)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission des eaux usées du Grand Moncton (anciennement appelée Commission d'épuration des eaux usées du Grand Moncton), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2014, et les états des résultats et de l'excédent accumulé, des variations de l'actif financier net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs.

Responsabilité des vérificateurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission des eaux usées du Grand Moncton (anciennement appelée Commission d'épuration des eaux usées du Grand Moncton) au 31 décembre 2014, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (SUITE)

Autre élément

Les états financiers de la Commission des eaux usées du Grand Moncton (anciennement appelée Commission d'épuration des eaux usées du Grand Moncton) pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 (avant le retraitement des informations comparatives décrites dans la Note 3 afférente aux états financiers) ont été vérifiés par un autre vérificateur qui a émis, le 20 février 2014, une opinion sans réserve de ces états financiers.

Dans le cadre de notre audit des états financiers de la Commission des eaux usées du Grand Moncton (anciennement appelée Commission d'épuration des eaux usées du Grand Moncton) pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, nous avons également vérifié les ajustements décrits à la note 3 qui ont servi au retraitement des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013. À notre avis, ces ajustements sont appropriés et ont été correctement appliqués. Nous n'avons pas été retenus pour vérifier, examiner ou appliquer des procédures aux états financiers de Commission des eaux usées du Grand Moncton (anciennement appelée Commission d'épuration des eaux usées du Grand Moncton) pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, autres que pour les ajustements. Par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion ni aucune autre forme d'assurance quant à l'ensemble des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

PricewaterhouseCoopers LLP

Comptables Professionnels Agréés

Moncton, (N.-B.)
le 19 mars 2015

COMMISSION DES EAUX USÉES DU GRAND MONCTON

(ANCIENNEMENT COMMISSION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU GRAND MONCTON)

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 décembre 2014

	2014	2013
		(tels que retraités, Note 3)
Actifs financiers		
Fonds		
Exploitation	5 475 082 \$	2 098 662 \$
Fonds de réserve (Résumé II)	4 239 045	8 534 546
Comptes débiteurs		
Général	24 686	19 373
Gouvernement fédéral et ses agences (Note 4)	55 049	143 790
Intérêts courus à recevoir (Résumé II)	89 765	103 858
Autre (Note 5)	–	280 447
Placements (Note 6 et Résumé II)	23 000 000	18 200 000
	32 883 627	29 380 676
Passifs financiers		
Comptes créditeurs et passifs transitoires	1 090 349	656 093
Retenues de garantie	94 491	135 395
Produits reportés	–	2 789 963
	1 184 840	3 581 451
Actifs financiers nets	31 698 787	25 799 225
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (Notes 3 et 10)	42 476 185	42 123 906
Frais payés d'avance et dépôts	145 511	86 480
	42 621 696	42 210 386
Excédent accumulé	74 320 483 \$	68 009 611 \$

APPROUVÉ PAR:



Winston Pearce, ing., *président*



Chanel Michaud, *trésorier*

Les notes afférentes sont partie intégrante de ces états financiers.

COMMISSION DES EAUX USÉES DU GRAND MONCTON

(ANCIENNEMENT COMMISSION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU GRAND MONCTON)

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

	2014 Budget (non vérifié)	2014 Réels	2013 Réels (tels que retraités, Note 3)
Revenus			
Frais d'utilisation			
Ville de Moncton	7 685 415 \$	7 685 419 \$	7 352 919 \$
Ville de Riverview	1 583 055	1 583 055	1 513 998
Ville de Dieppe	2 274 738	2 274 739	2 168 861
	11 543 208	11 543 213	11 035 778
Revenu du camion de vidange et du compost	268 900	380 606	244 213
Revenu d'intérêt (Résumé II)	447 358	539 101	453 262
	12 259 466	12 462 920	11 733 253
Charges			
Usine et charges d'exploitation			
Servitude et taxes foncières (Note 5)	378 336	325 753	83 552
Salaires et avantages sociaux	1 696 957	1 540 539	1 376 037
Amortissement des immobilisations corporelles (Note 3)	1 690 536	1 632 295	1 660 279
Électricité	599 613	564 950	549 742
Téléphone	41 376	33 400	34 099
Assurance	181 377	169 010	172 906
Entretien et fonctionnement	1 548 390	1 470 661	1 592 053
Génie-conseil	171,688	82 838	404 435
Projets d'immobilisation abandonnés (Note 3)	–	–	556 194
Frais de véhicules	35 628	25 190	29 909
Divers	22 754	9 060	21 068
	6 366 655 \$	5 853 696 \$	6 480 274 \$
Général			
Commercialisation et communications	141 702	134 834	58 243
Charges de la Commission	9 312	7 098	2 810
Dépenses de bureau	50 684	26 504	59 060
Déplacements	–	2 169	19 800
Gouvernance	49 128	34 658	12 571
Intérêts et frais bancaires	5 915	3 994	5 014
Honoraires professionnels et conseils	43 030	89 095	32 317
	299 771	298 352	189 815
Total des charges	6 666 426	6 152 048	6 670 089
Excédent annuel	5 593 040	6 310 872	5 063 164
Excédent accumulé – début de l'année, tel que présenté initialement		68 685 630	63 872 888
Ajustement de l'exercice antérieur (Note 3)		(676 019)	(926 441)
Excédent accumulé –début de l'année (tel que retraité)		68 009 611	62 946 447
Excédent accumulé –fin d'année		74 320 483 \$	68 009 611 \$

Les notes afférentes sont partie intégrante de ces états financiers.

COMMISSION DES EAUX USÉES DU GRAND MONCTON (ANCIENNEMENT COMMISSION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU GRAND MONCTON)

ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF FINANCIER NET

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

	2014	2013
	(tels que retraités, Note 3)	
Excédent annuel	6 310 872 \$	5 063 164 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 139 899)	(1 581 670)
Amortissement des immobilisations corporelles	1 632 295	1 660 279
Pertes liées à la vente d'immobilisations corporelles	39 706	13 189
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	115 619	105 000
Réduction de valeur des biens corporels	–	556 194
	(352 279)	752 992
Modification des charges constatées d'avance	(59 031)	22 769
Modification des actifs financiers nets	5 899 562	5 838 925
Actifs financiers nets –début d'année	25 799 225	19 960 300
Actifs financiers nets –fin d'année	31 698 787 \$	25 799 225 \$

COMMISSION DES EAUX USÉES DU GRAND MONCTON

(ANCIENNEMENT COMMISSION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU GRAND MONCTON)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

	2014	2013
		(tels que retraités, Note 3)
Flux de trésorerie liés aux		
Activités d'exploitation		
Excédent annuel	6 310 872 \$	5 063 164 \$
Débits (crédits) aux revenus hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles (Note 3)	1 632 295	1 660 279
Pertes liées à la vente d'immobilisations corporelles	39 706	13 189
Réduction de valeur des biens corporels	–	556 194
	<hr/> 7 982 873	<hr/> 7 292 826
Variations nettes des soldes du fonds de roulement hors trésorerie liés aux opérations		
Diminution (augmentation) liée aux comptes débiteurs	377 968	(317 592)
Diminution (augmentation) liée aux frais payés d'avance	(59 031)	22 769
Augmentation (diminution) liée aux comptes créditeurs et passifs transitoires	434 256	(110 072)
Diminution liée aux retenues de garantie	(40 904)	(109 292)
Augmentation (diminution) liée aux produits reportés	(2 789 963)	124 072
	<hr/> 5 905 199	<hr/> 6 902 711
Activités d'investissement		
Achat de placements	(4 800 000)	(3 200 000)
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	115 619	105 000
Encaisse utilisée pour acquérir des immobilisations corporelles	(2 139 899)	(1 581 670)
	<hr/> (6 824 280)	<hr/> (4 676 670)
Activités de financement		
Remboursement de la dette	–	(79 000)
	<hr/> (919 081)	<hr/> 2 147 041
Variation nette de la trésorerie au cours de l'exercice	(919 081)	2 147 041
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	10 633 208	8 486 167
Trésorerie à la clôture de l'exercice	9 714 127	10 633 208
Trésorerie composée de:		
Fonds en banque – exploitation	5 475 082	2 098 662
Fonds en banque – fonds de réserve	4 239 045	8 534 546
	<hr/> 9 714 127 \$	<hr/> 10 633 208 \$

Les notes afférentes sont partie intégrante de ces états financiers.

COMMISSION DES EAUX USÉES DU GRAND MONCTON (ANCIENNEMENT COMMISSION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU GRAND MONCTON)

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

1. But de la Commission

La Commission des eaux usées du Grand Moncton (la Commission) est constituée en société et exerce ses activités en vertu des dispositions de la Loi sur les municipalités et de la Loi sur l'assainissement de l'environnement du Nouveau-Brunswick. En tant que municipalité, la Commission est exonérée de l'impôt sur le revenu en vertu de l'article 149(1)(c) de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada.

La Commission exploite une usine de traitement des eaux usées à Riverview, au Nouveau-Brunswick, et offre des services de traitement des eaux usées aux villes de Moncton, Dieppe et Riverview.

2. Résumé des principales conventions comptables

Les états financiers de la Commission ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public et tiennent compte des conventions comptables ci-dessous.

Les états financiers établis selon ces normes ciblent la position financière de la Commission et toute modification en la matière. Le bilan comprend l'ensemble des actifs et des passifs de la Commission.

Entité déclarante

Les états financiers présentent les actifs, passifs, revenus, dépenses ainsi que l'évolution de la dette nette et des flux de trésorerie de l'entité déclarante. L'entité déclarante se compose de toutes les organisations et entreprises responsables de l'administration de ses affaires et ressources, qui sont détenues ou contrôlées par la Commission.

Budget

Le budget contenu dans les présents états financiers a été approuvé par la Commission le 21 novembre 2013 et soumis au ministre des Gouvernements locaux; le budget n'a pas été vérifié.

Constatation des revenus

La Commission constate les produits tirés des frais d'utilisation, du camion de vidange et du compost lorsque ces services sont rendus ou ces produits sont vendus et que le prix est fixe et déterminable et le recouvrement est raisonnablement assuré. Le revenu d'intérêts est comptabilisé selon la comptabilité d'exercice et sont comptabilisés dans l'état des fonds de réserve en tant qu'augmentation directe au fonds de réserve.

COMMISSION DES EAUX USÉES DU GRAND MONCTON (ANCIENNEMENT COMMISSION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU GRAND MONCTON)

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

2 Résumé des principales conventions comptables (suite)

Estimations comptables

La préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction établisse des estimations ayant une incidence sur les montants d'actif et de passif ainsi que sur la divulgation d'éventualités reliées aux actifs et passifs, à la date des états financiers, ainsi que sur le montant présenté des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Instruments financiers

Les instruments financiers de la Commission comprennent l'encaisse, les comptes débiteurs et les placements. Les passifs financiers de la Commission se composent des comptes créditeurs et passifs transitoires, des retenues de garantie et des produits reportés. Les actifs et passifs financiers de la Commission sont initialement mesurés à leur juste valeur et par la suite comptabilisés au coût amorti; les intérêts sont constatés dans l'état des résultats.

Juste valeur

La direction est d'avis que la valeur comptable de l'encaisse, des comptes débiteurs, des comptes créditeurs et passifs transitoires, des retenues de garantie et des produits reportés se rapprochent de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'un débiteur ne puisse pas respecter ses obligations. La Commission procède à une évaluation rigoureuse de ses débiteurs avant l'octroi de crédits et surveille activement et continuellement la santé financière de ses débiteurs. Le risque de crédit découle principalement de la trésorerie, des débiteurs et des placements. Il n'y a pas de concentration importante du risque de crédit.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les placements de la Commission portent intérêt à des taux fixes. Les variations des taux d'intérêt du marché pourraient avoir des conséquences sur la juste valeur de ces placements. La Commission n'a pas conclu d'ententes portant sur des instruments financiers pour couvrir ce risque.

Encaisse

L'encaisse comprend les fonds en caisse et les soldes bancaires qui ne sont pas soumis à d'autres restrictions.

COMMISSION DES EAUX USÉES DU GRAND MONCTON

(ANCIENNEMENT COMMISSION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU GRAND MONCTON)

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

2 Résumé des principales conventions comptables (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. La Commission prévoit un amortissement aux taux visant à amortir le coût des immobilisations corporelles. Chaque année, le coût des immobilisations corporelles est amorti sur une base linéaire, sur la durée de vie utile estimative, comme suit :

Centre des opérations	10 à 60 ans
Installations de traitement	5 à 60 ans
Système de collecte	10 à 75 ans
Parc	5 à 20 ans
Matériel informatique et logiciels	3 à 5 ans

Les actifs en construction ne sont pas amortis avant d'être prêts à l'utilisation.

Congés de maladie accumulés

La Commission offre des congés de maladie qui s'accumulent à raison de 1,25 jour par mois pour les employés à temps plein. Les employés peuvent accumuler un maximum de 120 jours de congés de maladie. Au moment de partir à la retraite ou de démissionner, tout employé ayant travaillé pendant au moins 60 mois et accumulé des congés de maladie, recevra une indemnité égale à cinquante pour cent du taux de rémunération en vigueur immédiatement avant la date du départ à la retraite ou de la démission.

Les congés de maladie constituent un avantage sans capitalisation. Il n'y a donc pas d'actifs applicables. Les prestations sont versées à même les revenus généraux lorsqu'elles arrivent à échéance. Le passif non capitalisé au 31 décembre 2014 de 133 406 \$ (2013 - 129 758 \$) est comptabilisé dans les comptes créditeurs et les charges à payer.

3. Informations comparatives retraitées

En 2014, la direction a déterminé que la Commission avait mal comptabilisé ses immobilisations corporelles en reportant l'amortissement à la période annuelle suivant l'acquisition des actifs connexes. La direction a recalculé la charge d'amortissement pour tous les actifs comptabilisés dans l'état de la situation financière de la Commission afin de refléter la charge d'amortissement de la date d'acquisition. Dans le cadre de ce processus, la direction a identifié des immobilisations de 541 029 \$ qui ont été comptabilisés comme actifs en construction qui avaient été mis en service (Note 10). La correction de ces erreurs a entraîné les ajustements suivants aux états financiers :

- l'amortissement des immobilisations corporelles pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 a diminué de 240 422 \$;
- les dépenses liées aux projets d'immobilisations abandonnés pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont diminué de 10 000 \$;
- les immobilisations corporelles, au 31 décembre 2013, ont diminué de 676 019 \$;
- l'excédent cumulé au 1er janvier 2013 a diminué de 926 441 \$.

COMMISSION DES EAUX USÉES DU GRAND MONCTON

(ANCIENNEMENT COMMISSION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU GRAND MONCTON)

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

4. Montants dus par le gouvernement fédéral et ses agences

	2014	2013
Agence du Revenu du Canada (remboursement de TVH)	55 049 \$	143 790 \$

5. Autres débiteurs

Dans l'année précédente, la Commission a fait appel à la province du Nouveau-Brunswick sur la question des évaluations foncières pour les années 2008 à 2013. La Commission a fait valoir que les montants d'évaluation des propriétés étaient supérieurs aux valeurs réelles. Au cours de l'exercice financier 2013, cet appel a été réglé à 278 440 \$, lequel montant a été intégralement comptabilisé comme autres débiteurs au 31 décembre 2013.

6. Placements

Voici les détails des placements détenus par la Commission :

	2014	2013
Certificat de placement garanti (2,14 %, échéance en novembre 2015)	10 000 000	10 000 000
Certificat de placement garanti (2,14 %, échéance en novembre 2015)	5 000 000	5 000 000
Certificat de placement garanti (1,694 %, échéance en juillet 2014)	–	3 200 000
Certificat de placement garanti (1,50 %, échéance en octobre 2015)	4 995 000	–
Certificat de placement garanti (1,60 %, échéance en juillet 2015)	3 000 000	–
Certificat de placement garanti (1,50 %, échéance en octobre 2015)	5 000	–
	23 000 000 \$	18 200 000 \$

7. Emprunts à court terme et conformité

Encours d'emprunts à court terme

La Commission a obtenu un crédit d'un montant de 50 000 \$ pour une carte de crédit détenue auprès de la Banque de Montréal. La Commission a fixé la limite de la carte de crédit à 10 000 \$. Il s'agit d'une carte de crédit sans garantie qui porte intérêt au taux de 18,4 %. La Commission paie le solde impayé sur la carte de crédit chaque mois.

Conformité aux emprunts à court terme

Au 31 décembre 2014, la Commission n'avait aucun encours d'emprunts à court terme. En conséquence, la Commission respectait tous les coefficients municipaux indiqués ci-dessous.

Emprunts provisoires

Au 31 décembre 2014, la Commission ne possède aucun emprunt à court terme dépassant l'encaisse.

Emprunts d'exploitation

Comme le prévoit la Loi sur les municipalités, l'emprunt visant à financer des activités liées aux services publics est limité à 50 % du budget de fonctionnement de la Commission. En 2014, la Commission a respecté ces restrictions.

Emprunts inter-fonds

Le guide servant à la présentation des rapports financiers municipaux exige que les emprunts inter-fonds à court terme soient remboursés l'année suivante, à moins que l'emprunt soit pour un projet d'immobilisation. Les montants payables entre les fonds sont conformes aux exigences.

COMMISSION DES EAUX USÉES DU GRAND MONCTON

(ANCIENNEMENT COMMISSION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU GRAND MONCTON)

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

8. Avantages postérieurs à l'emploi

La Commission souscrit un REER pour la quasi-totalité de ses employés. Le régime permet de verser des cotisations de 7 % du salaire des employés. Les employés n'ont pas besoin de cotiser au REER pour profiter de cet avantage. Il n'existe aucun passif non capitalisé associé à cet avantage postérieur à l'emploi.

9. Excédent cumulé

L'excédent accumulé figurant dans le bilan résulte d'un excédent des revenus sur les dépenses depuis le commencement des opérations de la Commission jusqu'à la date de fin d'année. L'excédent cumulé se compose de ce qui suit :

	2014		2013	
			(tels que retraités, Note 3)	
Actifs nets financiers	31 698 787	\$	25 799 225	\$
Actifs nets non financiers	42 621 696		42 210 386	
	74 320 483	\$	68 009 611	\$

Les actifs nets financiers se composent des flux de trésorerie nécessaires aux activités quotidiennes et des fonds de réserve détenus pour les dépenses en immobilisations futures. Les actifs nets non financiers se composent des frais payés d'avance ainsi que des immobilisations corporelles que la Commission a achetées ou avait fait construire en date de la fin d'exercice.

COMMISSION DES EAUX USÉES DU GRAND MONCTON

(ANCIENNEMENT COMMISSION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU GRAND MONCTON)

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

10. Tableau des immobilisations corporelles

	Foncier \$	Centre des opérations \$	Installations de traitement \$	Système de collecte \$	Parc \$	Matériel informatique et logiciels \$	Actifs en construction \$	Total \$
COÛT								
Solde								
Début de l'année	517 785	2 743 575	44 491 291	33 401 045	1 501 552	–	4 364 047	87 019 295
Ajustement (Note 3)	–	–	540 026	11 000	(449)	–	(541 029)	9 548
Solde								
Début de l'année (tel que retraité)	517 785	2 743 575	45 031 317	33 412 045	1 501 103	–	3 823 018	87 028 843
Ajouts nets pendant l'année	–	–	217 502	87 500	336 471	68 997	1 429 429	2 139 899
Cessions pendant l'année	–	–	–	–	(245 842)	–	–	(245 842)
Transfert pendant l'année	–	–	2 784 099	–	–	–	(2 784 099)	–
Solde								
Fin d'année	517 785	2 743 575	48 032 918	33 499 545	1 591 732	68 997	2 468 348	88 922 900
AMORTISSEMENT CUMULÉ								
Solde								
Début de l'année	–	2 197 952	29 566 366	11 901 956	553 096	–	–	44 219 370
Ajustement (Note 3)	–	24 633	379 544	242 123	39 267	–	–	685 567
Solde								
Début de l'année (tel que retraité)	–	2 222 585	29 945 910	12 144 079	592 363	–	–	44 904 937
Amortissement pendant l'année	–	49 267	1 001 974	482 195	91 960	6 899	–	1 632 295
Cession d'amortissements cumulés	–	–	–	–	(90 517)	–	–	(90 517)
Solde								
Fin d'année	–	2 271 852	30 947 884	12 626 274	593 806	6 899	–	46 446 715
Valeur comptable nette des immobilisations corporelles 201 (telle que retraitée)	517 785	520 990	15 085 407	21 267 966	908 740	–	3 823 018	42 123 906
Valeur comptable nette des immobilisations corporelles 2014	517 785	471 723	17 085 034	20 873 271	997 926	62 098	2 468 348	42 476 185

COMMISSION DES EAUX USÉES DU GRAND MONCTON

(ANCIENNEMENT COMMISSION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU GRAND MONCTON)

TABLEAU DES EXIGENCES DE DÉCLARATION RÉGLEMENTAIRES

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

Le ministère des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick a demandé certaines informations, à des fins de surveillance, en plus des normes comptables canadiennes pour le secteur public. La Commission se conforme à ces exigences sur les pages suivantes.

I. Rapprochement de l'excédent annuel

	Fonds de fonctionnement \$	Fonds de capital \$	Fonds de réserve \$	Total \$
Excédent annuel 2014	7 452 761	(1 632 295)	490 406	6 310 872
Ajustements à l'excédent annuel pour les besoins de financement				
Second excédent de l'exercice précédent	4 702 094	–	–	4 702 094
Transfert d'exploitation à capital	(2 139 899)	2 139 899	–	–
Charges d'amortissement	–	1 632 295	–	1 632 295
Total des ajustements pour 2014 - Excédent annuel	2 562 195	3 772 194	–	6 334 389
2014 – Excédent annuel	10 014 956	2 139 899	490 406	12 645 261

II. État des réserves

	2014 \$	2013 \$
Réserves en capital		
<u>Actifs</u>		
Encaisse	4 239 045	8 534 546
Intérêts courus à recevoir	89 765	103 858
Placements	23 000 000	18 200 000
Excédent cumulé	27 328 810	26 838 404
<u>Revenus</u>		
Intérêts	490 406	388 204
Transferts à partir du fonds d'exploitation	–	11 200 000
Excédent annuel	490 406	11 588 204

COMMISSION DES EAUX USÉES DU GRAND MONCTON

(ANCIENNEMENT COMMISSION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU GRAND MONCTON)

TABLEAU DES EXIGENCES DE DÉCLARATION RÉGLEMENTAIRES

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

III. Budget de fonctionnement selon la comptabilité pour le secteur public

	Fonctionnement	Amortissement	Autre	Transferts	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus					
Frais d'utilisation	11 543 208	—	—	—	11 543 208
Intérêts et divers	716 258	—	—	—	716 258
	<u>12 259 466</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>12 259 466</u>
Charges					
Usine et charges d'exploitation					
Servitude et impôts fonciers	378 336	—	—	—	378 336
Salaires et avantages sociaux	1 696 957	—	—	—	1 696 957
Amortissement des immobilisations corporelles	—	1 690 536	—	—	1 690 536
Électricité	599 613	—	—	—	599 613
Téléphone	41 376	—	—	—	41 376
Assurance	181 377	—	—	—	181 377
Intérêts sur paiements au titre de contrats de location-acquisition	—	—	—	—	—
Entretien et fonctionnement	1 548 390	—	—	—	1 548 390
Génie-conseil	171 688	—	—	—	171 688
Projets d'immobilisations abandonnés	—	—	—	—	—
Frais de véhicules	35 628	—	—	—	35 628
Divers	22 754	—	—	—	22 754
	<u>4 676 119</u>	<u>1 690 536</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>6 366 655</u>
Général					
Commercialisation et communications	141 702	—	—	—	141 702
Dépenses de la commission	9 312	—	—	—	9 312
Frais de bureau	50 684	—	—	—	50 684
Déplacements	—	—	—	—	—
Gouvernance	49 128	—	—	—	49 128
Intérêts et frais bancaires	5 915	—	—	—	5 915
Honoraires professionnels et conseils	43 030	—	—	—	43 030
	<u>299 771</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>299 771</u>
Services financiers					
Transfert du fonds d'exploitation au fonds de capital	8 785 560	—	—	8 785 560	—
Transfert du fonds d'exploitation au fonds de réserve	3 200 110	—	—	3 200 110	—
Second excédent de l'exercice précédent	(4 702 094)	—	—	(4 702 094)	—
	<u>7 283 576</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>7 283 576</u>	<u>—</u>
	<u>12 259 466</u>	<u>1 690 536</u>	<u>—</u>	<u>7 283 576</u>	<u>6 666 426</u>
Excédent annuel	<u>—</u>	<u>(1 690 536)</u>	<u>—</u>	<u>7 283 576</u>	<u>5 593 040</u>



TransAqua

▶ COMMISSION
DES EAUX USÉES
DU GRAND MONCTON

▶ GREATER MONCTON
WASTEWATER
COMMISSION

355, ch. Hillsborough
Riverview N.-B. E1B 1S5
Canada

Tél.: 506-387-7977
Télec.: 506-387-7389
information@gmsc.nb.ca
www.gmsc.nb.ca